



2016 / 01
du 4 mars 2016

SOMMAIRE : **Entretien professionnel 2016**

Bilan 2015

F.O.-DGFIP 31 a demandé une réunion d'information sur la campagne d'évaluation 2016 (gestion 2015). En effet, chaque année les organisations syndicales représentatives étaient réunies et informées du bilan de l'année précédente (nombre de recours, suites obtenues, réserves non utilisées,...) et du calendrier mis en place. La DRFIP 31, étant donné que la procédure 2016 n'est pas modifiée et n'ayant reçu aucune modification consécutive à la mise en place de PPCR, ne le souhaite pas et a répondu défavorablement à cette demande, renvoyant au CTL la présentation d'un bilan.

L'entretien 2016 :

Conséquences de PPCR sur les réductions d'ancienneté de la catégorie B

Le protocole PPCR (Parcours, Professionnel, Carrière, Rémunérations) que **FORCE OUVRIERE** a rejeté prévoit, à terme pour l'ensemble des catégories, la fin de la cadence d'avancement accélérée en fonction de la manière de servir. Pour la catégorie B, il était question de mettre en œuvre ces nouvelles dispositions avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2016. De ce fait, beaucoup de collègues pouvaient s'interroger sur l'intérêt de l'entretien d'évaluation.

Pour cette raison, **F.O.-DGFIP** s'est rendu en audience et a rencontré Antoine MAGNANT, directeur des ressources humaines de la DGFIP, afin d'évoquer de nombreux sujets concernant les personnels de toutes catégories et notamment la question des réductions d'ancienneté et des reclassements induits par la mise en œuvre de PPCR .

La Direction Générale nous a clairement indiqué par la voix du DRH que le nécessaire avait été fait pour qu'en 2016 l'attribution de réductions d'ancienneté pour la catégorie B soit encore possible. Il n'y a donc rien de changé pour cette année selon la DGFIP. S'agissant de la suite, toujours en l'absence de directives claires émanant de la Fonction Publique, la Direction Générale a été dans l'incapacité de nous préciser les modalités pour 2017 et après. Dans ces conditions et dans le cadre de l'entretien d'évaluation, aucune promesse de réduction pour l'année à venir ne peut être prise au sérieux. Ce que vous n'obtiendrez pas cette année, nul ne peut vous le promettre pour 2017 !

Il conviendrait sans doute de demander aux signataires de PPCR de nous donner leur analyse sur cette question... A moins que ce détail ne leur ait échappé au moment de donner leur accord.

Affaire à suivre. **F.O.-DGFIP** sera vigilant.

Pour toute question relative à la campagne d'évaluation qui débute,

Appelez nous au 05 61 26 59 45 ou au 05 34 44 83 64:

Michèle SENTENAC - Florence ALVINERIE - Patrick LUMEAU